

## LES GUICHETS D'ACCES AU DROIT

- Tribunal de Grande Instance de Châteauroux  
Palais de Justice  
Place Lucien Germereau - 36000 CHÂTEAUROUX  
☎ 02 54 60 35 35
- Tribunal d'Instance de La Châtre  
Place Guy Bonjour - 36400 LA CHÂTRE  
☎ 02 54 48 09 57
- Tribunal d'Instance de Le Blanc  
6, rue de la République - 36300 LE BLANC  
☎ 02 54 37 01 16
- Tribunal d'Instance d'Issoudun  
Bd. Max Dormoy - 36100 ISSOUDUN  
☎ 02 54 03 50 30

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet  
du Conseil Départemental de l'Accès au Droit  
[www.cdad-indre.justice.fr](http://www.cdad-indre.justice.fr) ou [www.cdad36.fr](http://www.cdad36.fr)

*MdaJ*<sup>36</sup>

CDAD  
De l'Indre



# ACCÈS

# AU

# DROIT

*Suivez le mode d'emploi  
pour une aide juridique gratuite...*

## Pourquoi cette aide ?

L'objectif est de permettre aux personnes disposant de **ressources modestes** de **consulter un professionnel du droit** et d'être assistées lors de procédures non juridictionnelles.

### Puis-je bénéficier de l'aide à l'accès au droit ?

Cette **aide gratuite** dépend de vos ressources, selon le barème suivant :

- 1 300 € de ressources mensuelles pour 1 personne seule
- 1 950 € de ressources mensuelles pour 1 couple (marié ou non)
- + 150 € par enfant (dans la limite de 450 €), à ajouter aux seuils cités plus haut.

### Sous quelle forme ?

En cas de problème juridique, vous pouvez avoir besoin :

- d'information,
- d'aide,
- d'une consultation,
- ou d'assistance.

### Comment faire ma demande d'aide ?

Muni de mes justificatifs de revenus\*, je me rends au **Guichet d'Accès au Droit** le plus proche de chez moi (adresses au dos de ce document). Il me sera alors remis un **bon de consultation gratuite**, ainsi qu'une liste des professionnels du droit dans l'Indre.



## Quels sont mes droits ?

Muni de mon bon, je peux consulter le **professionnel de mon choix** :

- avocat,
- huissier de justice,
- notaire.

Je choisis ce professionnel au sein de la **liste** qui m'a été remise avec le bon, puis **je prends rendez-vous** avec lui.

## A SAVOIR

- Le bon de consultation gratuite est valable trois mois
- Le jour de la consultation, je dois me présenter auprès du professionnel avec mon bon de consultation.
- Un seul bon de consultation sera délivré par personne et par an, pour un même problème juridique.
- Si le bénéfice d'un bon de consultation est refusé, aucun recours n'est possible contre le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD)
- Le bon de consultation gratuite ne peut pas s'appliquer à une affaire judiciaire déjà en cours.

\* Dernier avis d'imposition ainsi que les 2 ou 3 derniers bulletins de salaire ou le relevé des prestations de chômage.